

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Anti-moustiques – Rando

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: BE2019-033

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0020198-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Anti-Moustiques - Rando

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2019-033	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0020198-0000	
Date de l'autorisation	29/01/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	21/11/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SPRING
Adresse du fabricant	4 RUE BLAISE PASCAL ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 ST MARTIN DE CRAU France
Emplacement des sites de fabrication	4 RUE BLAISE PASCAL ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 ST MARTIN DE CRAU France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	VERTELLUS LLC
Adresse du fabricant	2110 HIGH POINT ROAD NC 27403 GREENSBORO États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 HIGH POINT ROAD NC 27403 GREENSBORO États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	30

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p>

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Si l'irritation oculaire persiste:

Consulter un médecin.

En cas d'incendie:

Utiliser ... pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Tenir au frais.

Éliminer le récipient dans l'emballage conformément à la réglementation national / régional

Éliminer le contenu dans l'emballage conformément à la réglementation national / régional

Éviter le rejet dans l'environnement.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - RÉPULSIF

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes Aegypti, Anopheles Gambiae, Aedes albopictus, Non compris les moustiques Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Autre Pulvérisation sur la peau
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: pulvérisation sur la peau humaine

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: une application journalière de seulement 1,1 mg produit/cm² de peau
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
une application journalière de seulement 1,1 mg produit/cm² de peau, offre une protection jusqu'à 4 heures (le temps de protection peut être réduit en transpirant, lessivage à l'eau, frottements, température élevée (> 30 ° C), vitesse du vent, etc).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille - plastique composite de 80 à 150 ml, avec un vaporisateur en polypropylène/polyoxyméthylène.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Agiter avant emploi. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas appliquer chez les enfants âgés de moins de 2 ans.
- Ne pas utiliser sur les enfants entre 2 et 12 ans et les femmes enceintes sauf s'il existe un risque réel pour la santé humaine à cause par ex. de maladies transmises par les insectes.
- Pour les enfants entre 2 et 12 ans, le répulsif doit être appliqué par des adultes.
- Attention : Pour les enfants entre 2 et 12 ans : Porter une chemise à manches longues et un pantalon. Respecter les doses d'emploi du produit. Ne pas dépasser une application par jour. Appliquer uniquement sur une peau non recouverte (visage, cou, avant-bras, mains et mi-hauteur des jambes). Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage. Ne pas appliquer sur une peau lésée (blessures, coup de soleil, maladie de peau...).
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.
- Ne pas mettre les mains à la bouche après le traitement.
- Pour prévenir toute contamination de nourriture, éviter le contact de la peau traitée avec les aliments.
- Ne pas pulvériser à proximité de nourriture, d'aliments et de surfaces pouvant entrer en contact avec la nourriture ou les boissons destinés à la consommation humaine.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas utiliser le produit avant de se baigner ou de prendre une douche.
- La durée de protection peut être diminuée par la sudation, le lavage à l'eau, les frottements, les hautes températures (>30 °C), la vitesse du vent, etc. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

En cas d'ingestion :

- Risque d'étourdissements et de perte de conscience.
- L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë.
- Contactez immédiatement le 112 ou un centre antipoison (+3270245245).
- Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas de contact avec les yeux :

- Si nécessaire, retirer les lentilles de contact.
- Laver les yeux sous un filet d'eau tiède pendant environ 10 min, yeux ouverts, en n'oubliant pas de laver sous les paupières.
- Si les yeux restent rouges deux heures après leur lavage, consulter un médecin.

En cas d'apparition de lésions cutanées, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.

La substance active contenue dans le produit (DEET) est susceptible d'induire une hyperexcitabilité nerveuse notamment chez les personnes sensibles (épileptiques) ou en cas de co-exposition avec un produit convulsivant.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Éliminer le contenu / le récipient dans un point de collecte approprié.
- Maintenir les produits biocides dans leurs emballages d'origine.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les récipients contenant des résidus du produit doivent être traités conformément aux réglementations nationales.
- Ne pas laisser pénétrer le produit directement dans l'égout, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
- En cas de versement accidentel du produit, recueillir ce dernier à l'aide d'un matériau absorbant les liquides (par exemple du sable, de la terre à diatomées) et éliminer comme un déchet dangereux.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Le produit ne doit pas être entreposé plus de 2 semaines à 54°C
- Conserver hors de portée des enfants.
- Le produit peut être conservé 2 ans à 25 °C à compter de sa date de fabrication.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Instructions d'utilisation

5.2. Mesures de gestion des risques

Agiter avant emploi. Ne pas stocker plus de 2 semaines à 54°C

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Le produit est conditionné en un flacon polypropylène doté d'un vaporisateur (PP/POM), de trois volumes différents (80 mL, 100 mL et 150 mL).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 24 mois à 25°C

6. Autres informations